



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 179 du 18 juillet 2011

Spécial **Comptes Rendus**

SOMMAIRE

- Compte rendu de la Commission Nationale Restauration du 27 Mai 2011
- Compte rendu SNTRS-CGT de la CNAS du 30 juin 2011
- Compte rendu de la réunion DGDR/ DSI et organisations syndicales du mercredi 15 juin 2011

Compte rendu de la commission nationale restauration du 27 Mai 2011

Cette commission a été précédée par une réunion de préparation en intersyndicale le 27 Mai au matin. Cette intersyndicale est à l'initiative du SNTRS-CGT et nous a permis de nous entendre sur la rédaction et la lecture d'une motion intersyndicale présentée en séance l'après-midi.

Le SNTRS-CGT est représenté par Josiane Tack.

Les autres organisations syndicales présentes sont SNCS-FSU, Sud-Recherche EPST, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC.

I- Validation du compte rendu de la dernière CNR du 25 Novembre 2010.

Il est mentionné dans le compte rendu que Josiane Tack était secrétaire adjoint de séance. N'ayant jamais eu à relire ce compte rendu avant l'envoi des documents CNR à tous les représentants syndicaux, *Josiane Tack* réfute d'avoir été associée à la relecture du compte rendu.

La direction présente ses excuses pour ce contre-temps, dû au départ d'un CDD en fin d'année 2010 qui n'a pu finir le travail de compte rendu, et propose de reporter la validation du compte rendu à la prochaine CNR.

Josiane Tack : accepte et fait remarquer que ce contre-temps est la preuve que les emplois précaires ne permettent pas d'assurer la continuité dans un service

II- Bilan de l'action sociale 2010.

Les organisations syndicales font remarquer que les deux derniers bilans ont été reçus tard : moins d'une semaine avant la commission.

Les tableaux permettent de voir une augmentation des dépenses en restauration hébergée entre 2009 et 2010 alors qu'en restauration propre les coûts restent stables.

Cette augmentation importante pour la restauration hébergée démontre que l'on maîtrise beaucoup mieux les coûts de la restauration propre qu'hébergée.

A- la restauration propre :

En 2010 il y a eu une dépense importante de 100 000 euros d'équipements sur le restaurant de Villejuif.

L'augmentation de fréquentation des restaurants est de 2,41% en restauration propre contre 2% en restauration hébergées.

Les recettes de la restauration propre ont augmenté de 100 000 euros.

Le coût du repas moyen au CNRS est de 4,47 en 2010 contre 4,43 en 2009.

Les frais d'infrastructure dans le prix d'un repas, en restauration hébergée, sont refacturés par les autres organismes, il faut que le CNRS face de même et intègre le coût de l'infrastructure dans le prix du repas payé par les extérieurs. Il s'agit d'une recommandation des inspecteurs de l'IGAENR.

Répartition en % du coût des repas en restauration propre entre agents et CNRS : 45% du prix d'un repas sont à la charge de l'agent contre 55% qui sont pris en charge par le CNRS

Autre question posée par les inspecteurs de l'IGAENR : ils veulent savoir combien ça coûte si on confie la maintenance d'un restaurant au prestataire dans les délégations régionales. Pour l'instant le prix de la maintenance est noyé dans les frais d'exploitation.

Exemple de maintenance : les visites préventives programmées sur les fours et les chambres froides.

Il faudrait également connaître avec précision le nombre de repas servi aux usagers tiers.

B- restauration hébergée :

Dans le cadre de la restauration hébergée, le CNRS n'a pas son mot à dire, il n'a aucun pouvoir de négocier le tarif avec l'organisme qui va accueillir les agents CNRS, contrairement à la restauration propre où la négociation se fait à la signature du marché.

Rappel sur le coût d'un repas :

En 2010 la part agent est passée de 3,31 à 3,53 pour la catégorie B, l'augmentation s'est faite ensuite en pourcentage pour les autres catégories.

La participation du CNRS au coût du repas est de 4,43 en 2009 contre 4,47 en 2010. Elle est identique en restauration propre et hébergée.

C- les titres repas :

Le nombre de bénéficiaires de titres repas augmente. Cela coûte cher à l'établissement...

Jean Kieffer (Sud Recherche EPST) : pour éviter cette augmentation, il faudrait que les délégations travaillent à la recherche de nouvelles conventions vers de la restauration hébergée, là où la restauration propre n'est pas possible.

Josiane Tack : demande de ne pas précipiter la suppression des tickets repas pour aller vers des conventions de types « restauration hébergée » sans prendre des précautions par rapport aux prérequis. Elle fait référence en particulier aux conventions CROUS de la DR17. Les prérequis sont : restaurant éloigné de plus de 10 minutes du lieu de travail, demande de solution alternative en cas de fermeture des CROUS l'été, tenir compte de la situation des handicapés...

Kauffman : nous voulons faire cette démarche de supprimer les tickets repas au fur et à mesure, en étudiant bien avant la faisabilité et les contraintes éventuelles du passage en restauration hébergée. Rien ne sera fait de manière précipitée.

La part patronale représente la part du CNRS + la subvention du ministère, elle s'élève à 1,15 euros pour B et C.

La subvention repas à laquelle on ajoute la part patronale, représentent la somme donnée par le CNRS au prestataire.

III- Point sur la situation du budget 2011 :

L'administration explique :

Pour 2011 le budget global social devrait s'élever à 3 627 000 euros. Pour l'instant le montant accordé pour 2011 s'élève à 1 386 900 euros. Donc il manque environ 2 241 000 euros!!!

En récupérant des budgets essentiellement sur le préciput ANR l'administration a dégagé une somme de 1 800 000 euros pour l'action sociale. A ce jour il manque toujours environ 400 000 euros sur l'action sociale!

Josiane Tack intervient alors avec la lecture de la mention intersyndicale suivante :

Motion Intersyndicale présentée à la CNR du 27 mai 2011

Les syndicats représentés à la CNR, signataires, estiment que la restauration sociale n'a pas les moyens de subir les restrictions budgétaires en vigueur au CNRS.

En effet, les budgets sociaux accordés cette année au titre de la restauration collective (charge obligatoire) ont été arbitrairement calculés sur la base du budget réalisé sur l'année 2010, diminué de 6%. Cette diminution a été réalisée au mépris de toute réalité : les chiffres de la restauration tant en volume qu'en valeur ne cessent de croître. Cette diminution s'inscrit dans la ligne générale de diminution des budgets d'action sociale 2011. La mise en place du dialogue de gestion fige les budgets de chaque délégation régionale et empêche pour le coup la solidarité budgétaire nécessaire entre les Délégations dans le cadre de l'action sociale.

Malheureusement ce choix a été fait sans aucune considération objective, la restauration sociale, part la plus importante de l'action sociale, ne peut être amputée de la sorte.

Comment comptez-vous honorer les marchés passés avec les prestataires privés sachant qu'ils sont réévalués chaque année au minimum de l'indice d'augmentation des prix (+ 2,10 % entre mars 2010 et mars 2011) ?

Comment comptez-vous prendre en charge l'augmentation des frais observés depuis des années, sur cette ligne budgétaire?

*La restauration sociale est une **ligne obligatoire incompressible**.*

Pour honorer les contrats avec les prestataires privés, comptez-vous « ponctionner » les lignes budgétaires de l'action sociale telles que le logement, les aides sociales ou augmenter la part usager dans le prix du repas ?

Alors que nos salaires diminuent, du fait de la non-revalorisation du point d'indice conjugué à des prélèvements obligatoires en augmentation (dont la cotisation retraite), pensez-vous raisonnable de diminuer les prestations sociales telles que la restauration et les aides en direction des plus fragiles?

Nous dénonçons cette gestion désastreuse qui va amener les restaurants du CNRS à mettre la clé sous la porte dès cet automne ou contraindre les délégations « au titre de la fongibilité des crédits » à répercuter sur les agents le désengagement de l'établissement en matière d'action sociale.

Nous vous demandons de revenir à une gestion responsable de l'action sociale, en débloquent les crédits nécessaires au bon fonctionnement de la restauration sociale pour l'exercice 2011.

Signé par les représentants : SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sud-Recherche EPST, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC

Patrick Guedj (SNCS) : Vos estimations sont faites à partir du budget de l'année 2010. Si l'on tient compte du fait que la restauration augmente de volume, mais aussi qu'il y a une augmentation des prix, on peut estimer l'augmentation globale du coût de la restauration de 4,5% à 5%. Vos calculs n'en tiennent pas compte. De plus en 2011, il y a peu de ponts donc d'avantage de jours où les agents sont amenés à déjeuner. Nous nous demandons dans ces conditions comment vous allez pouvoir financer l'action sociale?

Rose-Marie Cirotteau (RRH délégation Centre Poitou-Charentes) : il faut récupérer sur les fraudeurs....

Josiane Tack : je ne vous permets pas de dire cela des agents du CNRS.

Mme Kauffman : Ce n'est pas ce qui a été dit, l'administration doit veiller à mettre à jour les tarifs réels à appliquer aux agents, les données sur les catégories ne sont pas toujours à jour.

L'autre solution étant de dégager des recettes sur le préciput récupéré sur l'ANR.

Patrick Guedj : Vous ne laissez aucune place pour l'imprévu, par exemple que ferez-vous si un piano tombe en panne? Si un restaurant a un souci d'argent?

L'administration n'a pas de réponse à ces questions.

IV- Point d'information sur les réunions « RGPP restauration »

L'administration a eu deux réunions avec les auditeurs RGPP restauration : l'une en Janvier, l'autre en février.

Les inspecteurs de l'IGAENR ont défini 7 points de travail, en voici les éléments principaux présentés par *Mélanie Cartier*.

Comment valoriser le métier des gestionnaires de la restauration?

Comment sécuriser ce métier?

Il faut bien identifier les gestionnaires de l'action sociale, de manière à bien les spécifier, il faut les organiser en réseau de métier des gestionnaires d'action sociale

Constitution de réseaux de métier inter-EPST. Ainsi, à l'INRA il n'y a pas d'équivalent du poste de *Mélanie Cartier*.

Ils ont insisté sur la restauration hébergée relevant le nombre de repas plus élevé qu'en restauration propre et le coût supérieur.

Les inspecteurs ont demandé de disposer de toutes les conventions, ils veulent connaître les points communs entre les conventions.

Ils proposent de constituer un observatoire des coûts hébergés, avec des indicateurs : coût hébergé, coût agent.

Il semble qu'il n'y ait pas trop de problèmes à leurs yeux sur la restauration propre mais il n'en est pas de même pour la restauration hébergée.

I. kauffmann : on a besoin de connaître mieux les conventions en restauration hébergée.

Ils veulent connaître les taux de fidélisation. Cependant cela n'est pas possible pour l'instant avec les multibadges. Lorsque toutes les caisses enregistreuses seront en place, ce genre de données pourra être fourni.

Ils se demandent pourquoi sur la DR8 et DR17 il y a tant de restaurants?

Volonté d'intégrer dans le prix du repas les infrastructures : l'immobilier doit rentrer dans le coût du repas.

Ils demandent à ce que l'établissement veille, lors de la rédaction de conventions, à bien prendre en compte les frais d'infrastructure.

Josiane Tack : pour les gestions directes de restaurant par le CNRS, qu'ont-ils dit?

Pour Chysé l'externalisation est impossible.

Rose-Marie Ciroteau : ça ne vaut pas le coût sur le plan financier pour un prestataire privé, Chysé est trop isolé de tout et trop « petit » pour être rentable pour une société privée. Quant aux tickets repas, les agents ne peuvent pas s'en servir pour déjeuner, le site étant loin de tout lieu de restauration.

Mélanie Cartier continue :

Roscoff : l'inspecteur de l'IGAENR est venu et a demandé des documents sur Roscoff, nous n'avons pas d'autres informations à ce jour...

Pour le restaurant d'Odeillo : il a parlé du CREPS qui avait son propre restaurant et qui se trouvait à proximité du CNRS...

Les inspecteurs de l'IGAENR avaient dit qu'il y aurait d'autres réunions, nous sommes le 27 Mai : à ce jour pas de nouvelles de leur venue.

Fin de la Réunion

Compte rendu SNTRS-CGT de la CNAS du 30 juin 2011

Compte rendu réalisé par les représentants SNTRS-CGT à la CNAS : J-F. Launay, B. René et J. Tack.

La réunion CNAS a été précédée le matin même par une intersyndicale CNAS à l'initiative du SNTRS-CGT.

Préambule. Points importants traités à la CNAS et avancées obtenues :

1- le préciput ANR qui est détourné de son objectif pour combler la non prise en compte de l'action sociale et de la formation permanente par l'ANR.

2 - l'accord sur la création d'une commission sur le logement car la situation est de plus en plus alarmante (baisse des salaires et augmentation des loyers).

3 - l'abandon de la remarque sur les refus de prêts par la commission solidarité du CAES.

4 - la mise en place d'un appel à concurrence pour l'émission des CESU confié au CAES et le renouvellement de la convention avec le CAES pour la gestion de ces CESU.

Le secrétariat adjoint du compte-rendu officiel sera assuré par le SNCS (*Guy Levasseur*).

Point 1 - Adoption du CR du 18/11/2010 : adopté à l'unanimité

Point 2 - Bilan budgétaire 2010 (présenté par Gilles Sabat et Pierre-Bertrand Mapataud)

Contexte général exercice 2010 (page 13 du document préparatoire)

Subvention d'état	25 921 000€ (75%)
Ressources propres	8 436 973€
Préciput ANR	700 000€
Total	35 057 973€

Dépenses 2010 (page 14)

La subvention d'état représente 75% des ressources

Point 3 - Bilan de la politique sociale 2010

Quelques faits marquants :

Partenariat avec le CAES : convention signée entre le CAES et le CNRS
CESU, chèques vacances, prêts BAP, prêts mobilité.
Kit installation et aides exceptionnelles remboursable
Conditions de vie au travail

Restauration sociale (page 15)

Il y a eu des opérations immobilières en 2009 pas en 2010.

100 000€ de plus en restauration hébergée.

622€ coût moyen par ETP.

La restauration sociale de l'établissement représente 60,93% des dépenses de l'ensemble de l'action sociale.

Le coût de la restauration propre est inférieur, tant pour les agents que pour le CNRS, au coût de la restauration hébergée.

Médico Social

Budget en diminution car des dépenses d'infrastructures n'ont pas eu lieu en 2010 (sur 3 DR).

95€ par ETP.

Réseau des Assistantes Service Sociale (page 16)

Séminaire de travail.

Mise en ligne intranet (veille sociale une fois/semaine par mail).

2 changements d'ASS en 2010.

5413 personnes ont sollicité le service social (c.a.d. 16,16% de la population totale du CNRS), 1595 ont bénéficié d'une prestation sociale.

J. TACK (SNTRS CGT) pose une question sur la restauration :

C'est au sujet des fiches RGPP2 : nous sommes en 2011, il y a un gros déficit cette année et on ne parle que de 2010, il faut s'intéresser au présent et à l'avenir, pas au passé.

Les propositions sur les fiches RGPP2 sont :

- Avoir un marché national ou régional
- Avoir ou pas un gestionnaire en délégation

Réponse de Christine d'ARGOUGES (DRH) : ces fiches sont des propositions de débat pour des propositions alternatives sur la restauration, elles ne sont pas secrètes et sont un outil pour le personnel qui peut faire des propositions ; ce n'est pas à l'ordre du jour de la CNAS.

Finalement la restauration (fiche RGPP2 et trou de 400 000 euros pour finir l'année 2011) sera abordée dans les questions diverses à la fin de la réunion (note : les fiches RGPP2 sur la restauration ont été envoyées aux membres de la CNAS après la réunion).

Jean-François Launay (SNTRS CGT) pose une question sur le préciput ANR. Le Préciput ANR n'est pas destiné à financer l'action sociale, mais plus largement doit financer les besoins liés à l'environnement de travail des personnels recrutés sous contrat ANR selon la charte de l'ANR (**I – Objet du préciput.** Le préciput constitue un mécanisme d'encouragement des établissements d'enseignement supérieur et/ou de recherche à adopter une démarche de financement sur projet cohérente avec une stratégie scientifique orientée vers l'excellence à travers, notamment, la mise en place, autour des équipes opérant les projets sélectionnés par l'ANR, d'un environnement de travail leur permettant d'être performant. En leur apportant des financements complémentaires, le préciput permet aux établissements bénéficiaires d'amplifier le cercle vertueux qui leur a permis de faire émerger et de soutenir des projets scientifiques de haut niveau.)

Réponse de Christine d'ARGOUGES (DRH) : La question a été posée par écrit à l'ANR qui n'a pas répondu. Donc le CNRS

prélève sur le préceptif une part pour l'entretien immobilier et une part pour l'Action Sociale (AS) du CNRS puisque l'ANR ne donne rien pour l'AS.

J.F. Launay : Problème du coût de l'environnement CNRS plus faible que celui des universités ou écoles.

D'Argourges : les coûts de l'AS et de la Formation Permanente (FP) ont augmenté à cause de l'ANR, le CNRS reçoit le préceptif et même si ce n'est pas le but du préceptif il l'utilise en partie pour l'AS et la FP.

J. Tack : Problème l'ANR ne verse rien sur l'AS et la FP, donc le CNRS utilise le préceptif pour combler ces manques et en définitive les laboratoires touchent moins puisque le préceptif leur est destiné pour l'accompagnement dû aux embauches de personnel suite à l'obtention des ANR.

Reprise de la présentation par le SDS sur l'AS.

Il y a 4 domaines d'intervention (pages 18-19).

J. Tack : Pourquoi toutes les AS n'assistent-elles pas toutes aux réunions CHS en région?

Simone Munch : parce que le texte des CHS ne le précise pas.

D'Argourges : Voir si on ne pourrait modifier le texte sur les CHS pour qu'elles soient dans tous les CHS, il faut revoir la composition des CHS.

Logements

Page 23.

Parc locatif CNRS.

Soutien accès logement

Différents types de prêts : "starden premium", "Amélioration et réparation habitat", mobilité, BAP/mobilité.

Projets 2011/2012 : réexamen des conditions d'octroi des prêts Mobilité et BAP/mobilité.

Serait-il possible de transformer en prêt "primo-accession" le prêt "Amélioration et réparation habitat"?

Kit installation IDF

Cela n'a pas marché car il fallait domicilier le salaire dans la banque. Les gens sont prêts à le faire pour un prêt d'accession à la propriété pas pour un kit d'installation c'est à dire une caution. Le SDS est en pourparlers avec une autre banque pour ne pas avoir cette domiciliation du traitement.

Pass mobilité de la DR14 : a surtout été utilisé par des agents venant de l'étranger qui n'avaient donc pas de contacts faciles avec les agences, ne pouvaient se déplacer, etc... C'est une expérimentation dont la faisabilité est à l'étude en IDF.

J.F. Launay : le problème du logement se pose particulièrement en IDF et dans les grandes villes. Vu les bas salaires et les loyers élevés au moindre problème on bascule dans le surendettement vers une exclusion du système du logement et on peut facilement se retrouver à la rue.

Kauffmann : nous avons été déçu par le kit qui n'a pas eu beaucoup de succès et c'est vrai que cela ne remplacera pas les réservations de logements.

J.F. Launay : Il faudrait créer une commission pour le logement.

J.F. Launay et J. Tack : il faut des loyers sociaux modérés, on ne peut pas comparer 1 kit d'installation et un loyer modéré.

Clarisse David (RRH DR5) : les loyers sont toujours trop élevés dans les appartements réservés, on ne maîtrise pas car on passe par des bailleurs privés et non par du social.

Chapat (AS Délégation Paris B) : travaille sur des solutions alternatives pour les jeunes recrutés avec l'association de logement des jeunes travailleurs « foyers de jeunes travailleurs ». Cela permet de se retourner pour les nouveaux entrants CNRS qui ont un premier poste en Ile de France. Cependant il s'agit de solution temporaire (2 ans).

Guedj (SNCS FSU) : le problème c'est que les négociations sur la réservation de logements sont toujours longues car les logements ne sont pas encore construits et à la fin quand c'est construit on n'a plus le budget donc on annule les réservations.

D'argourges : D'accord pour la création d'une commission sur le logement.

La famille

Crèches : 38% (page 28)

Crèches : taux d'occupation des berceaux réservés par le CNRS en 2010 : 94,3%.

293 nouvelles demandes.

85 demandes satisfaites.

La solidarité

Aides exceptionnelles 72%

Aides Exceptionnelles Non Remboursables (AENR) sont en augmentation depuis 2009.

AE Remboursables (AER), le nombre d'aides accordées est supérieur au nombre d'aides demandées car il y a des demandes d'AENR et on attribue des AER. La répartition est semblable aux AENR.

Topologie des agents bénéficiaires est différente.

AER : doivent être bien différenciées des AENR, on accorde des prêts dans des cas où on n'aurait pas donné d'AENR, il faut que les agents soient solvables.

Prêts solidarité CAES (Page 37)

Intervention de Jacky Hirsch, Président du CAES.

Demande que la remarque sur les refus de prêts par le CAES (page 37 : "diminution régulière du nombre de prêts solidarité accordés par le CAES depuis 2007. Sur ce point, il convient d'ajouter que plusieurs assistants de service social ayant instruit des demandes qui ont été finalement rejetées par le CAES, s'interrogent quant aux critères d'attribution appliqués.") soit enlevée : en effet, le problème est que souvent ces demandes sont en cumul avec une AER et dans ce cas si le CAES leur accordait un prêt les agents se retrouveraient en surendettement (rappel : selon la loi il est interdit d'accorder un prêt si l'endettement dépasse 33%). On doit prendre en compte dans le surendettement le coût du loyer et dans certains cas les loyers sont si élevés que l'agent est déjà endetté à 40%, donc le prêt est légalement impossible. Il est ainsi pour le moins nécessaire de prévoir une durée de remboursement suffisamment longue pour les AER, afin de limiter le taux d'endettement

Jean-François Launay (en tant que responsable de la commission solidarité du CAES) : Il est interdit par la loi de faire des rachats de crédits.

Il y a eu une baisse du nombre de dossiers déposés : 102 dossiers en 2009, 84 dossiers en 2010. Sur ce nombre il y a eu de 10 à 15 dossiers refusés. Certains dossiers sont mal constitués, sans l'aide des AS, dans ce cas on demande des pièces complémentaires et on réexamine le dossier. On leur conseille de passer par l'AS, mais en cas de refus on ne peut pas les obliger à voir l'AS.

Par contre nous souhaiterions une coordination entre les AS et la commission Solidarité du CAES (notamment sur les règles d'accord des aides). Mais les AS ne peuvent assister à la tenue des commissions du CAES, certains agents ne veulent pas que leur dossier soit vu par les AS.

Les représentants de l'administration ne comprennent pas le fait que des agents ne veulent pas que leur dossier passe entre les mains de l'AS.

H-A ROY (RRH délégation Nord, Pas de Calais et Picardie) propose même que les assistantes sociales soient un passage obligé pour tous les dossiers de demande de prêt, même ceux du CAES!

JF Launay : Ce n'est tout simplement pas possible, c'est la liberté des agents et c'est aussi la liberté du CAES.

D'Argouges demande à ce que la remarque sur les règles d'attributions de la commission de solidarité du CAES soit supprimée du bilan social.

Réunions des CORAS

Jean-François Launay indique avoir fait une enquête sur la réunion des différentes CORAS : certaines ne se réunissent pas ainsi celle de Paris B. Un autre problème est celui de la CORAS de la DR19 où la CGT, pourtant syndicat majoritaire, est "éjectée" de la CORAS car son représentant est "affecté trop loin du lieu de réunion". J.F. Launay rappelle qu'il est inacceptable d'éjecter le représentant du syndicat majoritaire, si on ne veut pas déplacer les agents les téléconférences fonctionnent très bien (témoignage à ce propos de M. *Levasseur* –SNCS-). Il est rappelé que les syndicats désignent leur représentant suivant leur gré et que l'administration n'a pas son mot à dire et qu'elle doit convoquer tous les représentants syndicaux.

Mme Le Fur souligne que certaines CORAS, dont la sienne, ne fonctionnent pas car certains syndicats ne nomment pas de représentants à la CORAS (ou/et au CHS et à la CRFP). Pour sa délégation seule la CGT a un représentant pour la CORAS.

Discussion : il ne faut pas pénaliser ces instances de ce fait. Du moment que certains syndicats désignent des représentants, il faut que les réunions se tiennent.

Clarisse David (Meudon) : quand il y a une difficulté à réunir une CORAS dans l'urgence on peut envoyer un mail, les membres qui le peuvent viennent et les autres peuvent être consultés par téléconférence ou donner leur avis par mail si on leur a envoyé le ou les dossiers. Ceci fonctionne très bien en province ou quand il y a une grande délocalisation des sites.

Activité sociale et culturelle

CAES (95,58%).

Subventions des syndicats coût moyen ETP 6€.

SNTRS CGT : 27 244€.

Subvention nationale 67,74%, les dépenses structurelles sont à la charge des délégations.

Handicap

593 121€.

Coût moyen par bénéficiaire 460€ (934 bénéficiaires).

48% accompagnement professionnel.

24% aménagement du poste de travail.

28% formation et communication.

Levasseur demande que ce Power Point soit envoyé aux membres de la CNAS :

Mme D'Argouges est d'accord (nous l'avons reçu le lendemain par mail).

Point 4 - Dispositifs en convention avec le CAES- Perspectives

CESU. Rappel de l'historique des CESU

→ **1998 :**

- mise en place des « Titres emploi-service »
- convention CAES / Chèque Domicile

→ **2001 :** renouvellement de la convention CAES / Chèque Domicile

→ **2009 :**

- renforcement des règles applicables en matière de marché public
- 6 prestataires habilités
- recours à une procédure de mise en concurrence

→ **2010 - 2011 :**

- convention de partenariat CAES / Accor Services
- préparation d'un marché en vue de 2012

Préparation d'un marché en vue de 2012.

Il peut s'agir :

- soit d'un **marché « simple »** d'émission des titres ;
- soit d'un **marché « global »** d'émission des titres et de gestion (« traitement social » : instruction des dossiers, suivi des campagnes, envoi des titres...).

Le CNRS peut notamment :

- **conserver le CAES** comme entité de gestion ;
- **confier la gestion à une de ses entités propres** (service central ou délégations régionales – cf modèle des Titres repas)
- **transmettre la gestion à un des prestataires habilités**, dans le cadre d'un marché « global » (ex DGAFP).

Concernant la gestion, il importe de garantir la maîtrise des savoir-faire suivants :

- l'organisation des différentes étapes d'une campagne annuelle
- l'appréciation des critères d'accès à la prestation (instruction des dossiers)
- la réactivité dans l'examen des dossiers et l'envoi des titres aux agents
- la disponibilité vis-à-vis des interrogations des agents

Les choix sont donc les suivants :

	A / Marché simple (émission des titres)	B / Marché global (gestion + émission des titres)
Option 1 : Le CNRS avec le CAES	Le CNRS confie au CAES la gestion (par convention) et invite le CAES à opérer une <u>mise en concurrence des prestataires pour l'émission des titres</u>	Le CNRS confie au CAES la gestion (par convention) et le CAES opère une <u>mise en concurrence des prestataires pour la gestion et l'émission des titres</u>
Option 2 : Le CNRS Seul	Le CNRS confie à une de ses entités propres la gestion et opère une <u>mise en concurrence des prestataires pour l'émission des titres</u>	Le CNRS opère une <u>mise en concurrence des prestataires visant à la fois la gestion et l'émission des titres</u>

L'administration dit que les agents sont mécontents du CAES pour la gestion des CESU.

Yannick Bourles (SGEN-CFDT) : cette critique repose sur combien d'agents?

Pas de réponse claire de l'administration, sauf qu'il s'agirait d'un assez grand nombre d'agents qui ne sont pas contents notamment de la vitesse à laquelle les CESU leur parviennent.

J. Hirsch (CAES) : Pour le CAES, la convention des CESU avec le CNRS n'est pas négligeable car cette prestation fonctionne sur la base de règles de politique sociale que nous défendons, mises en place par la CNAS et de plus elle concerne uniquement des agents CNRS. Gérer des centres de vacances avec un coût acceptable nécessite un secteur spécifique, l'accueil de colloques, secteur fiscalisé, qui se traduit par l'accueil de personnels extérieurs. L'activité du CAES ne doit pas dépasser un certain pourcentage en secteur fiscalisé (10%) sinon tout le CAES serait fiscalisé. Si le CAES perd le secteur CESU, comme il n'a déjà plus la restauration propre, serait de nature à fragiliser gravement le CAES.

Il y a d'autre part un problème d'éthique : si on laisse instruire les dossiers des agents par le prestataire de l'émission, il aura connaissance des ressources complètes des agents ; la connaissance de ces informations est accordé au secteur bancaire pour les prêts, à l'employeur pour mettre en œuvre lui-même sa politique sociale, ou encore confiée à son CE ou équivalent CE, comme le CAES. Nous ne sommes pas favorables au principe de confier cette mission à un organisme chargé d'émettre des chèques. En conclusion, le CAES souhaite conserver la gestion des CESU.

Les frais de gestion accordés au CAES sont de 15€ par dossier. Certaines sociétés proposeraient (pas de propositions écrites à ce jour) de gérer les dossiers pour 7€. Suite à une question des représentants CFDT il semble que cette estimation ne repose pas sur grand-chose et ressort d'une discussion informelle avec un fournisseur potentiel et sans vraiment d'éléments concrets.

Représentants des OS : Ce peut être un prix d'appel pour obtenir le marché et, une fois la concurrence du CAES écartée, les prix pourraient flamber. De plus quelles sont les prestations proposées? La gestion de ces titres est complexe donc coûteuse.

Vu l'enjeu de cette décision mis en évidence par le président du CAES. Les Organisations syndicales demandent une interruption de séance pour discuter de ce point entre elles puisque le document ne leur avait pas été fourni avant la réunion.

Mme D'Argouges tente à ce moment là une médiation, disant qu'il n'est pas nécessaire de prendre une décision de suite, que l'administration peut faire un avenant pour un an, pour laisser le temps de la réflexion.

Nous restons fermes et nous nous retirons.

Reprise de la séance : *Josiane Tack* prend la parole au nom de l'intersyndicale. A l'unanimité les représentants de l'intersyndical ont choisi le choix A1 c'est à dire le **Marché Simple** : "Le CNRS confie au CAES la gestion (par convention) et invite le CAES à opérer une mise en concurrence des prestataires pour l'émission des titres". Il en va de la survie du CAES, si cette solution n'était pas retenue les OS interviendraient auprès des personnels pour les avertir de cette décision mettant en jeu la survie du CAES.

Mme d'Argouges demande au CAES d'avoir plus de réactivité et une réponse rapide pour l'octroi des CESU et d'avoir un interlocuteur au CAES pour ce point.

J. Hirsch : Une réorganisation du service est en cours, et notamment vis-à-vis de la communication avec les agents. L'octroi des CESU se fait en plusieurs tranches : suivant les revenus et CESU petite enfance. On a multiplié par 2 le nombre d'agents servis (1250 dossiers CESU normaux plus 800 personnes pour les CESU petite enfance en deuxième tranche). Le problème provient du nombre de personnes qui traitent des CESU (il y a des pics de demandes à certaines périodes). Les engagements écrits ont été suivis mais il va falloir avancer plus vite pour que les agents soient servis plus rapidement.

Roy (RRH délégation Nord, Pas de Calais et Picardie) la CORAS demande que les chèques vacances soient servis comme les CESU.

J. Hirsch : Ce n'est pas possible, car ce n'est pas le même règlement qui s'applique.

D'Argouges : L'égalité entre les agents doit être assurée, ce n'est pas le premier arrivé qui doit être le premier servi.

J-F. Launay : Nous ne voudrions pas que le CAES subisse des critiques comparables à ce que l'administration peut subir de la part de certains esprits étroits qui pensent que l'administration travaille moins bien que le privé. Le personnel du CAES et sa gestion sont tout à fait performants et j'invite Mr Cruzol à s'en rendre compte en visitant le CAES pendant les trois mois de début d'année où l'activité est la plus intense pour le secteur des CESU. Les objectifs fixés ont été atteints, il ne faut donc pas critiquer le travail effectué.

D'Argouges : Il y a encore des améliorations à faire mais elle salue le travail qui a été fait.

Yannick Bourles : Les prestataires peuvent raconter ce qu'ils veulent sur les tarifs. Le CAES a des critères de gestion moins élevés que ceux des banques pour les CESU.

Il faudrait que les CESU ne transitent plus par le CAES mais soient envoyés directement chez les agents par le prestataire qui fait l'émission : cela irait plus vite et soulagerait le personnel du CAES.

La solution retenue est "Le CNRS confie au CAES la gestion (par convention) et invite le CAES (qui est une association sous la loi de 1901) à opérer une mise en concurrence des prestataires pour l'émission des titres".

Prêts BAP

Convention CNRS/CAES échéance en 2011. Le circuit a évolué et s'est simplifié.

Il faut procéder au renouvellement CAES/CASDEN.

Prêt "Réparation – amélioration de l'habitat" : à étudier car ne semble pas très utile. Peut-être le redéployer en un prêt "primo accession"?

Kauffmann : si on fait un groupe de travail sur le logement il pourra inclure ce redéploiement.

Hirsch : La simplification des procédures avec la CASDEN pose un problème pour l'instant. La CASDEN accorde les prêts BAP sans en référer au CAES, il n'y a pas encore eu de difficulté car c'est resté dans les limites de l'enveloppe mais il n'est pas possible de continuer ainsi. Il faut un "recadrage" de la CASDEN.

Le prêt "primo accession" a déjà été expérimenté une fois mais il faut dégager une somme conséquente pour le faire fonctionner (la première année se passe toujours bien car on peut trouver des reliquats mais les problèmes arrivent ensuite). Il faudrait de 800 à 900 000€ et dès le premier mois on devrait refuser des prêts donc plus d'égalité entre les agents.

Pascal Chacat : Ou alors il faut baliser le prêt avec le quotient familial.

Launay : Prêts mobilité Page 27 : il est écrit limite d'âge 55 ans et à 3 ans après une installation, pourquoi ces limitations?

Réponse de l'administration : on veut limiter la durée après une mobilité (3 ans).

Launay : Problème ces prêts de 8 000€ sont donnés par les délégations, avec le budget fongible le budget des prêts peut être fini au bout de 2 ou 3 mois et ensuite plus de solidarité entre les délégations.

Approbation de *Levasseur* : les agents ne seront plus égaux suivant la délégation où ils travaillent.

Lecomte (DR Aquitaine/Limousin) : pour équilibrer le fonctionnement global du système on va chercher l'argent où il est. Dans la DR4 le budget social est "sanctuarisé" on n'y touche pas.

J. Tack : Cela fonctionne si le DR est attentif à la politique sociale sinon on a rapidement des problèmes, dans ce cas les agents de la Fonction Publique ne sont pas égaux devant la politique sociale, c'est inacceptable.

D'Argouges : Ce point interpelle l'administration qui souhaite faire un bilan à l'automne sur la politique sociale et la formation permanente (car c'est le même problème dans les deux cas). Les CORAS auront un rôle encore plus important. La première décision qui doit être prise est l'équité des agents en matière de Formation Permanente et d'Action Sociale.

J. Hirsch : remarque que le budget des colonies de vacances doit ainsi être traité en national et pas en régions car on constate des dépenses en dents de scie sur 5 ans par région, mais linéaire en national.

Launay : on voit l'importance des CORAS et de leur tenue.

Point 5 - Présentation des fiches pratiques sur les modes de garde

Suivi du groupe de travail. *Kauffmann* : elle n'a pas envoyé les fiches (qui nous ont été transmises par mail le lendemain) car elle n'est pas très contente du travail effectué qui n'a pas abouti.

Différents modes de garde ont été étudiés, des fiches pratiques devaient permettre de les identifier (cadre légal applicable, partenaire à solliciter, coût pour le CNRS et les agents).

Expérimentation locale de la DR6 sur une crèche parentale.

P.Y Arnould (SGEN CFDT) : il s'est retrouvé seul dans son groupe de travail. Il a quand même effectué le travail (sur les crèches parentales).

J Tack : Importance des propositions diverses et variées (page 20), on voit que les agents désirent des places en crèches. Le problème : c'est cher et il n'y a pas d'argent. C'est bien quand en local les AS activent des réseaux pour obtenir des berceaux.

Chaput : seule possibilité ce sont les crèches associatives avec un coût de berceau raisonnable, mais on ne les intéresse pas.

Point 6 – Information sur l'avancée du plan "Conditions de vie au travail" et prévention des risques professionnels.

Kauffmann : Expérimentation en DR14.

Evolution réglementaire des CHS en CHSCT.

3 axes :
Prévenir
Déceler
Traiter

16 mesures, 29 actions. Présentation en CHS et CTP.

Plan de communication avec la DIRCOM va accompagner la sortie du plan dans le Journal du CNRS (septembre) et dans CNRS Hebdo (mail). Mise en place de fiches pratiques pour les agents.

J Tack : Montage d'une boîte à outils bien utile à l'avenir car vous vous préparez aux difficultés que vont générer les restructurations, la RGPP, ...

Point 7 – Questions diverses.

Handicap

P. Guedj (SNCS- FSU) Restructuration de la mission handicap, regrette que le plan handicap ne soit pas présenté à la CNAS.

D'Argouges présente la mission du handicap.

P. Guedj : Page 38, les demandes ne seront plus suivies par la mission du handicap mais par les services des ressources humaines des Délégations.

D'Argouges : d'abord étonnée par cette remarque, vérifie le texte... c'est un point de réflexion même s'il est marqué en affirmatif.

P. Guedj : dangereux car les gens de la DR ne sont pas des spécialistes du handicap.

D'Argouges : elle est d'accord et évoquera ce problème en CTP la semaine prochaine, elle remercie de cette remarque.

Fiches restauration

D'Argouges : Outils de facturation : meilleur suivi avec des caisses enregistreuses communes pour tous les restaurants. En région parisienne on peut rationaliser ou centraliser pour l'ensemble des DR. Ce ne sont que des propositions.

J Tack : on n'a pas demandé l'avis de la CNAS et de la CR sur ces fiches RGPP2 restauration. Il faut souligner le travail de qualité fait dans chaque délégation et par Mélanie Cartier en national.

D'Argouges : La restauration est un budget important il faut faire un état des lieux avec les avantages et les inconvénients, il faut que les avis remontent (ce ne sera pas bouclé avant la fin juillet). Le processus est à améliorer.

Lecomte (DR Aquitaine/ Limousin) : La restauration n'est pas traitée de la même façon dans toutes les DR. Dépend du personnel, du DR. Les fiches servent à poser des questions et à voir comment cela se passe.

Clarisse David : La restauration hébergée n'a pas la qualité de la restauration propre.

D'Argouges : Ce document de travail sera envoyé aux membres de la CNAS.

J Tack : comme vous nous l'avez annoncé à la précédente CNR du 27 Mai, il manque 400 000€ pour finir l'année 2011 pour la restauration au niveau national, et ce malgré les apports du préciput.

D'Argouges : les restaurants ne vont pas fermer au 1^{er} décembre faute de budget, le besoin est à la baisse : 300 000€. Nous travaillons sur ce sujet et trouverons des solutions.

Budget

Levasseur : serait-il possible de faire un point sur l'exécution du budget en cours d'année?

D'Argouges : ce point sera fait fin juillet. Il sera présenté en prochaine CNAS

Divers :

Mme D'Argouges nous salue car c'est sa dernière CNAS, elle prendra les fonctions de DR de Paris B le 1^{er} octobre 2011. Elle nous assure qu'elle a pris beaucoup de plaisir à travailler avec nous en CNAS.

Fin de la réunion

Compte rendu réunion DGDR/DSI/OS du mercredi 15 Juin 2011

(SGEN-CFDT Recherche EPST, SNTRS CGT, SNCS, SUD Recherche EPST, UNSA Recherche)

A cette réunion, étaient présents :

- Administration : Xavier Inglebert (DGDR), Jean-Marc Voltini (DSI) et Ghislaine Bec
- Organisations syndicales: CGT/SNTRS: 3, SNPTES/UNSA: 3, SGEN/CFDT : 3, SNCS/FSU : 2, SNPREEES/FO : 2, SUD-RE : 3, CGC : 1

Cette longue réunion (elle a duré 4 heures) n'a donné lieu à aucune présentation (seuls quelques chiffres nous ont été présentés sur l'externalisation - cf annexe 1). Elle a débuté par une déclaration préalable faite en intersyndicale (préparée le matin). Elle a été lue par J. Tack.

Texte de la déclaration préalable

Les missions de la DSI ne font qu'augmenter depuis un an. Le périmètre qui était au départ le développement d'applications de gestion voit son champ s'élargir avec des missions à destination des laboratoires : vous avez détruit l'UREC, vous avez absorbé la sécurité des systèmes d'information, le RSSIC doit maintenant rendre des comptes à la DSI et par la même, la DSI se retrouve juge et parti en ce qui concerne la politique de sécurité, et maintenant vous proposez l'offre de service à destination des laboratoires. Le périmètre d'action s'est élargi mais dans le même temps le travail de la DSI nous apparaît se réduire à la maîtrise d'ouvrage. Vous êtes en train d'externaliser ce qui était encore réalisé en interne aux niveaux des laboratoires et des campus de délégation. Etes-vous en mesure de nous citer les projets qui n'ont pas vocation à être externalisés ?

Vous voulez élargir le périmètre de votre champ d'action. Vous ne connaissez pas le fonctionnement informatique des laboratoires. Votre méconnaissance de terrain, vous amène à ignorer le potentiel humain de l'établissement et vous conduit à externaliser les nouveaux projets proposés à destination des laboratoires. Avant de proposer de nouveaux projets, il serait peut-être bon de finaliser ceux existants, par ex sirhus qui présente toujours de nombreux dysfonctionnements et n'est pas adapté à la demande des utilisateurs. Vous vous vantez de disponibilité 24h /24 et 7jours/7 mais sirhus n'est plus accessible en soirée, ni le week-end.

Ceci est une démonstration du dysfonctionnement de la sous-traitance, de sa lourdeur et des délais de retro actions.

Nous déplorons que la direction de la DSI ne soit pas plus présente auprès de son personnel et n'a pas rencontré en deux ans tous les agents de son service.

Les laboratoires se retrouvent au milieu de projets concurrents entre les autres tutelles et le CNRS, tous ces projets ont pour ambition de normer les laboratoires alors que la recherche ne se fait pas dans un cadre normé. Quid de la DGG pour l'informatique des laboratoires, quel est votre projet à ce sujet ?

Vous balayez l'existant, tout le travail fait par les informaticiens dans le cadre des réseaux de métier (par ex) pour réinventer la roue... vous bafouez le travail, les connaissances et compétences des informaticiens tant au niveau des laboratoires que des DR.

Pouvez-vous chiffrer le coût de l'externalisation actuelle et à venir, en tenant compte de la maintenance des projets?

Trouvez-vous crédible de réduire les budgets du CNRS et de ne pas toucher dans le même temps les budgets alloués à la sous-traitance ?

Il est important avant de prendre des décisions sur le schéma directeur de l'informatique de consulter la communauté des informaticiens.

Fin de la déclaration préalable

Les sujets abordés lors de la réunion ont concernés la DSI, l'UREC, les projets informatiques, l'externalisation et en filigrane la compétence des informaticiens.

Le compte rendu ci-dessous ne retrace pas les discussions de façon linéaire. Il ne cite pas nommément les personnes qui ont fait les interventions du côté « organisations syndicales »

(OS) ; par contre dans la mesure du possible nous avons essayé de distinguer les interventions de X. Inglebert (XI) de celles de JM. Voltini (JMV).

XI a commencé par préciser la stratégie globale du CNRS (3 missions) :

- Politique scientifique de site
- Politique nationale de recherche (importance de la fonction support qui va au delà du CNRS)
- Simplifier la gestion des laboratoires au travers des outils développés par le CNRS, en liaison avec l'AMUE et la CPU

Ainsi que les missions de la DSI dans ce cadre :

- Répondre aux besoins des laboratoires en support à l'informatique de gestion et en soutien à l'informatique scientifique
- Accompagner le CNRS dans sa démarche partenariale avec l'université

3 motivations guident ces missions :

- s'adapter aux besoins des utilisateurs,
- rationaliser l'architecture globale en profitant des avancées technologiques
- sécuriser les SI

Ensuite nous avons eu le droit à la présentation succincte du nouveau pôle ARESU (Architecture réseaux, expertises, services unités) piloté par O. Porte ; pôle qui est censé reprendre les activités de l'ex. UREC.

XI réfute le terme de destruction de l'UREC, il nous a justifié la restructuration de l'informatique (fusion de l'UREC et la DSI) ainsi :

- pour une simplification comptable (éviter la dispersion des centres de paiement)
- pour avoir une vision agrégée des ressources – les deux structures ne semblaient pas en communication.
- pour réaliser les missions de la DGDR
- la DSI et l'UREC n'étaient pas en phase sur la sécurité

Il a aussi précisé :

- la structure ne doit pas précéder le projet
- les compétences de l'UREC vont dans le pôle ARESU de la DSI en construction
- le projet PLUME reste soutenu par la DSI
- ARESU (pas forcément le meilleur nom)

Suite à cette présentation, la discussion a véritablement débuté. Elle a été assez confuse et assez improductive.

OS : Comment expliquez vous que les agents de l'UREC n'ont pas souhaité intégrer la DSI ?

XI : Les gens sont au service du CNRS et pas le CNRS au service des gens. Nous n'avons pas détruit l'UREC mais supprimé son statut juridique. J'ai proposé de garder les fonctions, les missions des agents. Je reconnais l'échec de la réorganisation et la responsabilité incombe aux agents de l'UREC qui n'ont pas joué le jeu

OS : Certaines missions précédemment tenus par l'UREC (et donc le CNRS) ne le sont plus.

JMV: Quelles missions ne sont pas remplies par le CNRS ?

OS : Par exemple Janus, IGC. L'UREC était aussi en charge de l'organisation des JRES depuis 1993

XI : je ne connais pas les JRES

OS : c'est un congrès d'informaticien des EPST et des universités qui réuni plus de 1000 informaticiens tous les deux ans

OS : Destruction de l'UREC s'est faite sans discussion préalable.

XI : De nombreuses discussions ont eu lieu. J'ai reçu par deux fois le personnel de l'UREC

OS : Certes, mais on a dû insister de nombreuses fois pour que ces réunions aient lieu

XI : déplore que ça se soit passé ainsi et que le personnel UREC soit parti

JMV : on a juste voulu marier la DSI et l'UREC

OS : les mariages forcés ca ne marche pas !

OS : Quel est le bilan du pôle ARESU en 1 an ?

JMV : Assure les fonctions de base de l'UREC, mais nécessite des recrutements pour de nouveaux projets. Pas facile avec les procédures existantes au CNRS. On a quand même pu trouver un spécialiste SharePoint

OS : *A ce sujet, le profil de ce NOEMI était rédigé de façon pas très « standard »*

OS : *La sécurité est totalement intégrée à la DSI maintenant. La DSI devient juge et parti de la sécurité. Pas très sain tout cela. On n'est pas persuadé que le FSD soit d'accord avec cette nouvelle affectation du RSSIC.*

XI : Si le FSD a des choses à dire, qu'il le dise en public. Il y a une dynamique collective autour de la sécurité. Nouvelle organisation : AQSSI + RSSIC (responsable auprès du FSD et de la DSI). Application de nouveaux textes rend nécessaire cette nouvelle organisation. Aucune solution satisfaisante en soi, mais nécessité opérationnelle. Ce choix a été fait par expérience, il s'agit de l'analyse que j'en ai faite, gérer la sécurité au niveau des systèmes d'informations, c'est l'endroit le meilleur... ex du chiffrement des portables. Le fait que le chiffrement des portables ait été traité par la DSI qui a la connaissance des techniques, est beaucoup plus efficace.

JMV : Développement de la sécurité grâce à la DSI.

XI : La direction de l'audit fera un audit annuel des processus de sécurité au bout d'un an. Et puis dans les universités, c'est ce choix (rattacher le RSSIC à la DSI qui a été fait). De plus, le HFSD (ndr : le supérieur hiérarchique du FSD du CNRS) ne voit pas d'objection à cette affectation.

OS : *La sécurité existait déjà sous la même forme (excepté le rattachement du RSSIC à la DSI). Rien de nouveau. Il s'agit seulement d'une reprise de l'existant comme de nombreuses choses que vous présentez comme de nouvelles actions de la DSI. Vous avez l'air d'ignorer que des choses étaient faites avant.*

XI : Le rôle du FSD est de surveiller et d'avertir ; pas de développer. RSSIC est co-recruté. Il y a une lettre de mission commune DSI et FSD

OS : *Les préconisations reprennent essentiellement des choses déjà faites. Quelle est maintenant la chaîne fonctionnelle de sécurité ?*

JMV : La chaîne fonctionnelle ne bouge pas. Les RSSI et l'ARESU sont "une force de frappe", formant l'interface opérationnelle avec les laboratoires (formation, développement). Ex: Réflexion sur une sauvegarde mutualisée (le CNRS est très en retard)

OS : *Les données sont sauvegardées dans les laboratoires. La réflexion sur la sauvegarde doit se faire bottom-up. Il faut s'inspirer de l'expérience des laboratoires*

JMV : ce n'est pas un système national. On veut le faire au niveau national

JMV : Demande faite à RESINFO, sans retour. Il faut une stratégie de schéma directeur, une "architecture homogène" pour 90000 personnes

XI : Il faut mettre un peu plus de « collectif ». Il faut des moyens organisationnels et opérationnels pour reprendre le travail. Les "RSI sont motivés". Les RSI qui créent des logiciels dans les DR, peuvent devenir chefs de "projets nationaux". Avant les projets ne se réalisaient pas.

JMV : Exemple d'actions de la DSI concernant la sécurité : la préconisation du chiffrement pour les portables a été faite depuis que la DSI a repris la mission sécurité

OS : *la DSI n'a fait que rédiger une note (certes forte utile pour la diffusion de la culture chiffrement au sein des laboratoires) mais un travail d'expertise avait été fait au préalable par des ASR du CNRS. L'UREC avait aussi travaillé dessus depuis 2004. Une des missions de l'UREC était de faire de la veille technologique (école thématique, formation de formateurs, ...).*

Le chiffrement des portables n'est pas une opération de la DSI. La DSI se l'approprie.

JMV : peut être que des informaticiens du CNRS avaient travaillé sur ce sujet auparavant, mais la solution proposée n'était pas la bonne. La DSI propose "une démarche industrielle". On ne peut pas rester figé sur les mêmes processus et organisations pendant 20 ans.

OS : *vous dites que les informaticiens n'ont rien fait pendant 10 ans. C'est insultant pour eux.*

Pour le chiffrement vos préconisations ne sont pas adaptées aux marchés des portables ; sur le marché Dell le disque chiffrant est en option, mettez-le dans la configuration standard.

OS : *Plume est une source très importante d'information*

XI : c'est pour cela que l'on soutient ce projet par l'ouverture d'un poste en NOEMI.

JMV : Il faut mettre en place une organisation pour discuter avec les ASR. Rien n'existe actuellement. Il est impossible de discuter avec 1200 informaticiens (ndr : chiffre erroné donné par les OS !). L'outil collaboratif actuellement mis en place sera essentiel. Il faut que l'on réfléchisse à la meilleure organisation : faut-il faire une liste globale ? Une liste par région ? On utilise les compétences des développeurs qui sont dans les délégations. S'il y a des développeurs de bon niveau on peut les faire devenir chefs de projet nationaux.

OS : *Vous savez les informaticiens communiquent déjà entre eux et travaillent ensemble. Il existe déjà de nombreuses listes de diffusion (comme les listes ASR, DEVLOG). Il existe aussi des groupes de travail*

JMV : Je ne suis pas inscrit sur la liste ASR mais quand je vois ce qui est écrit, je doute de son utilité

OS : *Vous voyez ce qui se dit sans être membre de la liste ! De plus vu la structuration du*

CNRS en institut, les listes peuvent être aussi des listes thématiques, style Mathrice. A ce sujet, vous savez que l'animateur a reçu récemment un cristal.

JMV : Il faut mettre en place des groupes de travail DSI-DR-ASR et les doter d'outils collaboratifs. Nécessité de mettre en place des paliers intermédiaires pour les discussions sur l'informatique avec les ASR ; on ne peut pas discuter directement avec 1200 personnes.

OS : *Vos groupes de travail ne sont pas très originaux : vous reprenez en grande partie les thèmes déjà traités (style sécurisation des sites web). C'est votre façon de présenter les choses qui ont tendance à mettre en rogne les ASR.*

XI : je ne mets pas en cause les compétences des ASR

OS : *Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis les recommandations du COS concernant les ASR ?*

JMV : je ne connais pas le COS

OS : *c'est pourtant une instance paritaire officielle au CNRS.*

OS : *La distinction informatique de gestion / informatique scientifique n'a pas lieu d'être*

OS : *Les ASR sont une courroie essentielle pour l'informatique au CNRS. L'externalisation pose des problèmes de sécurité*

XI : Faux. Dans le document rédigé par l'ANSSI, il est indiqué « il convient de ne pas opposer sécurité et externalisation. En effet, le recours à un prestataire peut permettre de pallier l'absence ou l'insuffisance de moyens internes, à condition que le prestataire s'engage sur la sécurité »

OS : *Vous sous-entendez qu'il y a des manques en terme de sécurité dans les laboratoires et que c'est pour cela qu'il faut externaliser ?*

XI : La sécurité est multiple : certaines parties sont externalisables. De plus, si on regarde la définition, l'externalisation c'est mettre en externe ce qui se faisait en interne. L'infogérance est l'externalisation appliquée aux systèmes d'information. (*ndr : la nuance est peut être importante pour XI et JMV ; pas pour nous car dans tous les cas de figure, le travail n'est pas fait par le personnel du CNRS*). L'infogérance du SI de gestion est faite depuis 1996. Nouveaux champs en 2009 (exploitation et stockage des données) et tierce maintenance applicative. Mais tout reste en France. De plus comme vous le voyez sur les transparents, les effectifs de la Bap E n'ont pas baissé depuis 2005 donc l'externalisation ne détruit pas l'emploi, ils ont même augmenté.

OS : *Les chiffres ne portent pas sur l'intervalle 1996-2010 mais sur 2005-2010. De plus, l'activité externalisée ne concerne que la DSI donc une part très faible des effectifs. Pas de distinction CDD – Titulaires. Votre démonstration n'a aucun sens. Vous prétendez apporter de la qualité de service en externalisant, SIRHUS est l'exemple même que ceci est faux. Procédures bogués, pas de disponibilité 24/7... Contradiction entre le domaine de la sécurité et SIRHUS: version de navigateur avec des failles de sécurité mais obligatoire pour utiliser SIRHUS. La version sécurisée n'étant pas validée par l'éditeur SAP.*

JMV : Lors de mon arrivée on m'a donné un délai de 7 semaines pour finaliser le dossier. SAP n'est pas en mesure d'adapter son outil aux nouveaux navigateurs. Grâce à l'externalisation, on a pu résoudre les problèmes de SIRHUS, car l'entreprise sous-traitante a pu y mettre plusieurs dizaines d'informaticiens. Et puis le problème de SIRHUS n'est pas la conséquence de l'externalisation mais du logiciel utilisé SAP. L'infogérance peut monter jusqu'à 8M€ par an, ce qui équivaut à 92 ETP (*NDR : le CNRS a affiné le chiffre car il avait converti les k€ en agent de catégorie C !*)

XI : développe ensuite les quatre projets en cours. Dans tous ses projets, l'externalisation est la règle pour des raisons d'industrialisation. Il s'agit de concevoir des applications pour des dizaines de milliers d'utilisateurs (datacenter) que l'on ne peut opérer en interne. Donc soustraction et achat de capacité CPU et disque.

- SILAB : outil de gestion interopérable avec les outils des universités. Conçu pour gérer les multifinancements dans les UMR. Un groupe de travail a été constitué au mois de Mars, il regroupe l'AMUE, les universités et le CNRS. Le but est de rendre un outil interopérable et externalisé dans une logique SAP. Si les universités n'adhèrent pas le CNRS continuera seul.

Vient qui veut. Les autres EPST peuvent venir.

OS : *DGG implique une seule tutelle. Donc un seul outil sera nécessaire, on utilisera quel outil dans les laboratoires si chacun fait sa solution?*

XI : La DGG ne représente que 20 laboratoires et seulement 40/1200 à la fin de l'année. Il a confiance dans les relations universités-CNRS et veut promouvoir les outils CNRS.

OS : *Votre outil risque de ne pas être adopté par toutes les tutelles. Si votre projet ne coûte qu'un ETP par an, ce n'est pas trop grave, mais s'il doit mobiliser un nombre important d'ETP, ça rentre en concurrence avec les autres projets informatiques du CNRS. Il est donc nécessaire d'en connaître le coût.*

JMV : tente de citer les trois autres projets :

- messagerie,
- offre de service
- portail collaboratif

Le portail a la même logique que SILAB, à savoir le partage d'information. Il doit être disponible 24/7 de manière sécurisée. Il rappelle la position de la DSI vis à vis des Google Apps, skype (racheté par Microsoft) et veut mettre en place une offre interne. Il indique que c'est un outil demandé et voulu par les chercheurs qui leur permettra d'accéder à leurs projets, de les partager en communiquant des matrices pré-configurées... Les laboratoires qui le voudront, pourront en bénéficier. Il s'agit d'une offre à destination des laboratoires qui n'ont pas les moyens de réaliser ces projets en interne. Il y aura des bonus prévus dans le portail collaboratif, avec des outils de gestion pour les laboratoires, colloques... pour ceux qui le désirent des produits qui sont

déjà opérants dans les DR. L'idée est de prendre un outil, le nationaliser et le proposer à l'ensemble du CNRS, par exemple la gestion des colloques

OS : *pour les colloques, il existe déjà un produit développé par une UPS du CNRS, en l'occurrence le CCSD, il s'agit de sciencesconf.org. Pourquoi ne pas retenir ce produit ?*

XI : *pourquoi ne pas étudier ces possibilités ?*

JMV : *prenons un autre exemple, la gestion des équipements, on veut choisir un produit « phare » et le développer et le maintenir à la DSI...*

OS : *pourquoi ne pas prendre GLPI ?*

JMV : *les DR utilisent des outils existants, les plus faciles d'utilisation, les meilleurs... La DSI se place dans une démarche nationale, elle veut mettre en avant un seul produit. On valorise tout type de solution, libre ou non. C'est une alternative à Google et cie, solution retenue par quelques universités*

OS : *Vous dites vouloir récupérer les meilleurs développements effectués au niveau des DR, « choisir un produit phare, le développer, le maintenir... ». Comment faites-vous le développement et la maintenance alors qu'il n'y a pas développeur à la DSI ??? Vous dites vouloir valoriser le travail des développeurs des DR. Mais il n'y a pas de compétence en Sharepoint à la DSI, ni dans les DR. Comment allez-vous faire ce type de développement sans compétence en interne ?*

JMV : *Oubliez « les bonus », parlons de CORE Admin et CORE Labo. Recrutement d'un développeur ayant des compétences Sharepoint. Core admin et core labo sont sous la même plateforme. Un appel d'offre a été effectué, le développement sera externalisé. Matrice de départ pour core admin, pour core labo développement d'un cahier des charges puis développement de l'outil en externalisant ce développement.*

OS : *et les logiciels bonus ? Avec quelles ressources allez-vous les valoriser ?*

JMV : *on externalise le développement ou on fait des liens vers les produits existants (!)*

OS : *la mission du CNRS est de valoriser ce qui est fait en interne et non pas de mettre en avant des logiciels commerciaux.*

XI : *ce sont des propositions, nul n'est obligé de les adopter*

OS : *dans la lettre aux DU un chapitre recensant les manques (serveur, personnel, salle blanche...) montre en fait que l'outil est proposé de fait à tous les labos et non seulement aux petites unités. Dans Sharepoint, le dépôt de fichier est simple à mettre en place. L'externalisation n'est pas obligatoire. Elle est paradoxale. Pourquoi externaliser ? Pourquoi Sharepoint ? La direction ne tient pas compte des compétences internes.*

(NDR : *on n'en saura pas plus sur ces deux projets dont nul n'a compris le périmètre : tout ce que l'on a retenu c'est que le coeur sera SharePoint et les développements seront externalisés mais pour offrir quel service, c'est resté un mystère. Le seul plus aurait pu être les bonus mais il faut les oublier*)

JMV : *en ce qui concerne la messagerie, toutes les DR ont des solutions différentes et gèrent leur propre messagerie. On doit passer de 20 solutions à 1. La volonté est de centraliser sans enjeu pour choisir telle ou telle solution de messagerie. Il s'agit de nouveaux services proposés aux utilisateurs adresse en "cnrs.fr" sécurisée. L'avantage de ma solution : le même éditeur gère l'interface et le développement au contraire de Zimbra choisi par Renater qui est également payant et moins avancé que le projet du CNRS. Il n'y a pas de préconisation pour la suite bureautique. La solution est compatible avec tous les logiciels existants. Il y a une interopérabilité totale. Pour toutes ces raisons c'est Sharepoint 2010 qui est choisi pour le collaboratif et Exchange pour la messagerie. L'offre de Renater est différente, elle n'est pas dans la même logique et s'adresse aux petits laboratoires.*

OS : *est-ce que la messagerie sera externalisée ?*

JMV : *oui*

XI : *on ne connaît pas le nombre de laboratoire qui vont utiliser cette offre. Les laboratoires ont besoin de disponibilités pour l'informatique scientifique. Le contexte annuel n'est pas propice aux embauches. La priorité est à l'informatique scientifique. L'informatique de gestion est plus facile à externaliser. On récupère de la ressource humaine.*

JMV : *cette solution permettra d'offrir du 24/7 pour le monde entier.*

OS : *on sait déjà faire, ça fait longtemps que c'est mis en place pour des projets scientifiques*

JMV : *ce qui est fait à l'IN2P3 n'est pas de l'informatique de gestion. Mais de l'informatique scientifique avec des contraintes différentes. A l'IN2P3, il ne s'agit pas de véritable 24/7 ; les informaticiens ne sont pas présents physiquement. Cette solution peut être satisfaisante pour la science mais pas pour la gestion. Il faut avoir accès 24/7 à la messagerie et au portail collaboratif. L'idée est aussi d'acheter de l'énergie informatique pour ne plus avoir à acheter des serveurs. Ainsi on n'a pas à se soucier de l'obsolescence du matériel*

OS : *les projets scientifiques sont à l'échelle de la planète, vous ne connaissez rien aux projets scientifiques, c'est affligeant. Nous remettons en cause le choix de Microsoft dans le domaine de l'interopérabilité, l'éditeur utilisant des formats propriétaires fermés. Vous dites que la solution est interopérable mais ce n'est pas ce que vous écrivez dans des documents émanant de la DSI. On ne sait pas ce que deviendra Microsoft dans 10 ans. Vous pouvez aussi faire appel à des sociétés de service (au lieu d'embaucher du personnel) comme cela vous n'aurez pas à vous préoccuper des retraites.*

JMV : *s'étonne qu'un tel document ait pu être écrit par la DSI en 2011 (NDR : il nie que la DSI en soit l'auteur et tente de se procurer le document en séance)*

OS : si on doit centraliser la messagerie, pourquoi ne pas envisager de mutualiser sur une délégation (comme pour les autres projets de la RGPP). Vous allez rendre le CNRS pieds et poings liés à Microsoft. C'est un cadeau que le CNRS fait à Microsoft une superbe vitrine pour Microsoft qui ne manquera pas de s'en servir comme argument commercial.

XI : l'offre Microsoft n'est pas inintéressante. De plus il y a un problème de coût en 24/7 pour des agents CNRS. Je veux privilégier l'informatique scientifique, il s'agit d'un arbitrage. On peut avoir le 24/7 ailleurs. Il faut calculer coût par coût. J'ai le souci de l'intérêt du CNRS. Il y a des contraintes fortes en termes d'emploi. Il s'agit d'externaliser ce qui est le moins valorisant pour favoriser ce qui fait le coeur de notre métier lié à la recherche. Qu'est-ce qu'on gagne qu'est ce qu'on perd à externaliser c'est une vraie question? Il faut calculer coût par coût et c'est quelque chose que je demande

OS : effectivement dans toutes ses discussions, il manque une information importante : le cout ! Vous ne voyez l'informatique qu'au travers de l'administration centrale et des DR, vous n'avez aucune idée du fonctionnement informatique des laboratoires. et vous allez demander aux informaticiens des laboratoires de mettre en place des outils pour lesquels ils n'ont pas été sollicités ni ont eu leur mot à dire.

JMV: j'ai choisi la meilleure solution informatique pour le CNRS

OS : vous ne tenez pas compte des compétences des informaticiens des laboratoires. Il n'y a pas de reconnaissance du travail effectué par l'ensemble de la communauté informatique car votre vision s'arrête aux DR. Vous dites vouloir externaliser la sauvegarde et en même temps dans le dernier journal du CNRS laisser les laboratoires la possibilité d'avoir du stockage en interne. Il y a contradiction dans vos discours

XI : non il n'y a pas contradiction, nous sommes capables d'envisager des solutions différentes pour des situations différentes.

XI : je vous propose une prochaine réunion cet automne pour continuer la discussion.

NDR : cette réunion a donné lieu à un dialogue haché, frustrant et improductif, car alternant éléments de stratégie et de communication de la part de l'administration sans que l'on puisse jamais aller au fond des problèmes. Nous sommes maintenant conscients du fossé qui existe entre leur vision du CNRS purement administrative et comptable et qui pourrait être celles de n'importe quelle administration publique ou société privée, avec notre expérience du terrain en immersion dans la recherche publique.

Annexe 1 : quelques chiffres

Nous n'avons pas eu de copie du tableau présenté en réunion « les familles professionnelles de la BAP E – évolution 2005 - 2010 » mais de mémoire nous pouvons dire qu'il s'agit du premier tableau ci-dessous que nous retrouvons page 13 du document Microsoft Word « les systèmes d'information au CNRS : répondre aux besoins des laboratoires et accompagner la politique de partenariat avec les universités » en date du 22 Juin 2011 et diffusé à tous les directeurs d'unités.

A cette réunion, nous n'avons pas eu de diffusion des deux autres tableaux et en particulier de celui sur les effectifs de 2009.

Les familles professionnelles de la BAP E

	Moyens communs = DSI et SSI		Instituts = laboratoires		Total effectifs BAP E familiales	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Systèmes informatiques, réseaux et télécommunication et "cloud"	109,2	135,3	794,8	811,5	904,0	946,8
Administration et gestion des systèmes d'information	54,4	85,4	83,7	88,9	138,1	139,3
Etude et développement	95,9	127,6	511,3	525,9	607,2	653,5
Calcul scientifique et statistique	3,8	7,6	242,6	290,0	246,4	297,6
Total	263,3	356,9	1 632,4	1 716,3	1 886,7	2 037,2

	2005	2010	Evolution de l'effectif
Ressources communes = DSI et SSI	263,3	356,9	+36%
Ensembles des Instituts = laboratoires	1632,4	1716,3	+5%
Total effectifs BAP E par familles	1886,7	2037,2	+8%

	2005	2009	Evolution de l'effectif
Ressources communes = DSI et SSI	263,3	290,0	+10%
Ensembles des Instituts = laboratoires	1632,4	1526,3	-6%
Total effectifs BAP E par familles	1886,7	1816,3	-4%

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des emplois de la BAP E en équivalent-temps-plein (au 31-12-2011) au CNRS entre 2005 et 2010 (pas-euxal-bien-de-faire-ou-31-12-2010-ou-DRH)

Il montre que le contrat d'infogérance ne se traduit pas par une perte d'emplois au CNRS, mais par un redéploiement des compétences. De fait, les nouvelles orientations du contrat libèrent les services informatiques du CNRS d'une partie des opérations d'exploitation et d'administration, comme par exemple la hot-line. Les agents concernés sont en cours de redéploiement au profit des nouveaux postes créés par le schéma directeur et à des tâches plus conceptuelles, relationnelles, d'architecture.